

A.W.B.B.

Comité Provincial du Hainaut

Montigny-le-Tilleul, le 06/02/2020

PV n°21 de la Commission de contrôle des feuilles du 06/02/2020

Présents : MM. Robert SONVEAUX
Christophe NOTELAERS
Jules DELEPELAERE
Christian CRAPPE
Pierre THOMAS
Joseph TURRISI

PC 48 – Feuilles incomplètes

=====

06151	BCO St Ghislain (2293)	Intitulé de rencontre incomplet
12245	BELFIUS Mons Hainaut (1036)	Nom de l'équipe et/ou Matricule manquant
05252	BC Carnières (1408)	Nom de l'équipe et/ou Matricule manquant
05252	RCB Erquelinnes 2000 (1325)	Nom de l'équipe et/ou Matricule manquant
11326	BC JS Estaimpuis (2636)	N° de la licence coach erroné ou manquant
12341	BC Carnières (1408)	N° de la licence coach erroné ou manquant
CH907R	BCF Quaregnon (2360)	N° de match erroné

**Veillez indiquer lisiblement le numéro de licence technique ainsi que les nom et prénom de vos coaches.
Si votre coach possède une licence et que son numéro correct n'est pas indiqué, cela sera considéré comme
« Feuille incomplète ».**

PC 66 - Résultats non communiqués dans les délais

=====

705053	D	2/2/2020	17.00	BBC LEUZE A	REBC TEMPLEUVE B	69	-	76
716182	D	2/2/2020	14.30	RE PONT DE LOUP	SP BASKET JEUNES B	67	-	33
705252	S	1/2/2020	10.00	BC CARNIERES	RCBE 2000	51	-	68
712333	S	1/2/2020	11.00	RE PONT DE LOUP B	RBC MARCINELLE	13	-	19

PC 76/73 - Forfaits administratifs

=====

714302	S	1/2/2020	10.00	BELFIUS MONS HT	JSB MAFFLE A	20	-	0	FAD
--------	---	----------	-------	-----------------	--------------	----	---	---	-----

14302 JSB Maffle (0069) PC76.5 : Pas de nom de formateur inscrit sur la feuille

717304	D	2/2/2020	11.00	JSLB FRAMERIES A	BC MONS CAPITALE	20	-	0	FAD
--------	---	----------	-------	------------------	------------------	----	---	---	-----

17304 BC Mons Capitale (1845) PC33/73 : formateur sans licence technique valable et non affilié dans le club coaché

PC 33 B – Absence Licences de coach

=====

Seniors :

05023 : BC Carnières A (1408) / 04044 : BC Maccabi Charleroi A (0145) / 18043 : DPK Essor (0863) /
18043 : BC Ecaussinnes B (0887) / 12057 : BC Ellignies A (1755) / 12057 : JSE Enghien (2647) /
03095 : GGBC Colfontaine (2653) /

18062 : Dampremy ER (2716) / 04074 : BC Carnières C (1408) / 04074 : BC Maccabi Charleroi C (0145) /

17073 : BK Fontaine (2674) / 12087 : BC Ellignies B (1755) / 23084 : ASTE Kain D (1749) /
11111 : JS Dottignies (2678) /

CH313R : New BC Boussu 2013 A (0822) /

Jeunes :

15125 : BC Ecaussinnes (0887) / 16131 : New BC Boussu 2013 (0822) / 17142 : BC Ecaussinnes A (0887) /
06151 : BC JS Estaimpuis (2636) / 18164 : BC Ecaussinnes (0887) / 22173 : RBC Marcinelle (0146) /
22182 : BC Maccabi Charleroi (0145) / 25183 : BC AMLL B (1592) / 03195 : JSLB Frameries (0461) /
23204 : ASTE Kain (1759) / 17213 : JS Stambruges (1208) / 21221 : BC Carnières B (1408) /
03231 : JS Dottignies B (2678) / 09235 : BBC Tournai (2320) / 04247 : JS Dottignies A (2678) /
04247 : ASTE Kain A (1759) / 18241 : ASTE Kain A (1759) / 18254 : BC Ecaussinnes (0887) /
14273 : ABC Tremplin Mouscron (1846) / 07295 : JSLB Frameries B (0461) / 17304 : JSLB Frameries A (0461) /
21307 : UBC Quaregnon A (1567) / 12333 : RBC Marcinelle (0146) / 07343 : JS Cuesmes (2533) /
17383 : JS Stambruges (1208) / 17393 : ABC Binche Péronnes (1232) / 15423 : JS Dottignies (2678) /

CH1109A : Mouscron Tremplin (1846) / CH413A : BE Courcelles (1052) / CH1110A : GGBC Colfontaine (2653) /
CH1110A : Rapido BCTL (1620) / CH524A : JS Luttre (0981) / CH525A : BE Courcelles (1052) /
CH525A : BE Courcelles (1052) / CH732R : JS Luttre (0981) / CH733A : BCO St Ghislain (2293) /
CH833A : JSE Enghien (2647) / CH1010R : UBC Binche (2535) / CH1011R : BCJS Estaimpuis (2636) /
CH1011R : ABC B Péronnes (1232) / CH1110R : GGBC Colfontaine (2653) / CH1212R : BC Maccabi Charleroi (0145) /
CH414R : RBC Marcinelle (0146) / CH524R : JS Luttre (0981) / CH525R : BE Courcelles (1052) /
CH525R : BE Courcelles (1052) / CH733R : BCO St Ghislain (2293) / CH833R : JSE Enghien (2647) /
CH1109R : ABC Mouscron Tremplin (1846) /

3&3 U8 B : BC AMLL (1592) / 3&3 U8 C : TEF Kain (0958) / 3&3 U8 F : BC Mons Capitale B (1845) /
3&3 U8 F : JS Stambruges (1208) /

Christophe NOTELAERS

Robert SONVEAUX

Montigny-le-Tilleul, le 06/02/2020

PV de CP n° 27 du 06/02/2020

Présents : MM. Robert SONVEAUX
Christophe NOTELAERS
Jules DELEPELAERE
Pierre THOMAS
Christian CRAPPE

Le PV n°21 de la Commission de contrôle des feuilles est approuvé par le bureau.

Matchs à reprogrammer : Rappel

Faisant suite à la décision du CJH du 22/01/2020 (dossier HT.072.1920), le match suivant est à rejouer et doit être reprogrammé :

713044	S	14/12/2019	20.15	BC CARNIERES B	BC RANSART NEW B	-	
--------	---	------------	-------	----------------	------------------	---	--

Les 2 clubs concernés sont priés de se contacter afin de fixer une nouvelle date de commun accord. Cette nouvelle date doit être envoyée chez Mr Crappe pour le 15/02/2020 au plus tard.

Mutation administrative accordée : BC Maccabi Charleroi (0145)

Matchs amicaux et/ou tournois autorisés : Faninc HR BC Blaton (0368)

Courrier rentré au secrétariat

Mr Grégory Périni : Reçu PV n°8 du 07/02/2020

Mr André Hancotte : Reçu PV n°23 du 02/02/2020

UBC Binche (2535) : Reçu candidature tour final

BCO St Ghislain (2293) : Reçu candidature tour final

Mr Jean-Charles Cornil : Reçu invitation aux finales de la Coupe provinciale du Luxembourg

Secrétariat Général : Reçu changement de secrétaire RBC Morlanwelz (0397) : Mr Sébastien Ruggieri
Rue Delfosse, 26
7170 Manage
GSM : 0472/71 53 49
e-mail : rbcmorlanwelz@gmail.com

Secrétariat Général : Reçu changement de membre signataire au RBC Morlanwelz (0397).

UBC Quaregnon (1567) : Demande d'attestation de non-participation d'un joueur en P1. Le nécessaire est fait.

Nous avons appris le décès de Madame Valérie Vandenberghe, ancienne membre du comité de l'UBC Quaregnon (1567) et maman d'Antoine et de Rémy Renoitre, joueurs à la JS Stambruges (1208). Le Comité Provincial présente à sa famille et à son club ses plus sincères condoléances.

Nous avons appris le décès, à l'âge de 54 ans, de Madame Teresa Del Giacco, ancienne coach adjointe de la sélection provinciale. Le Comité Provincial présente à sa famille ses plus sincères condoléances.

Nous avons appris le décès de Mr Maximin Buffe, père de Mr Jacques Buffe, président du Conseil Judiciaire provincial. Le Comité Provincial présente à Jacques et à sa famille ses plus sincères condoléances.

Rappel des obligations des clubs :

Toute déclaration de « forfait général » sera transmise à Mr Robert SONVEAUX, secrétaire ainsi qu'à Mr Christophe NOTELAERS, président du CP.

Instructions pour la communication des résultats et envoi des feuilles pour la nouvelle saison 2019 – 2020

Championnats :

Communication des résultats seniors et jeunes : resultats.cphainaut@gmail.com

Envoi des feuilles des rencontres de championnat (format pdf) pour le lundi soir au plus tard (sauf 3&3) : awbb.cp.hainaut@hotmail.com

Envoi des feuilles des rencontres de 3&3 : minibaskethainaut@gmail.com

Coupes Provinciales :

Communication des résultats et envoi des feuilles - Coupes Seniors : coupeduhainautseniors@gmail.com

Communication des résultats et envoi des feuilles - Coupes Jeunes : coupeduhainautjeunes@gmail.com

Prise des résultats :

Si vous communiquez vos résultats par e-mail, vérifiez bien les numéros des matchs ainsi que les scores.

Afin d'éviter les amendes, respectez les délais et n'oubliez pas de communiquer tous les résultats y compris ceux des moins de 12 ans (sauf 3&3).

Modifications calendrier : Toutes les demandes seront adressées, par le secrétaire ou le responsable calendrier officiel du club demandeur à Mr Christian CRAPPE par e-mail (christian.crappe@skynet.be)

Pour des raisons de classement : UNE seule demande par match modifié

Toute demande doit comprendre :

- le matricule du club demandeur
- le numéro du match
- les date et heure initiales
- les date et heure modifiées
- l'accord de l'adversaire (Echange d'e-mails)

Il n'est pas tenu compte des demandes incomplètes.

Toute demande doit être introduite AVANT les date et heure initialement prévues.

Attention : Toute demande de modification devra être envoyée pour l'avant-veille du jour du match à 23h59 au plus tard.

Passé ce délai, la demande sera refusée.

Il n'y a pas de report « à une date ultérieure ».

Christophe NOTELAERS

Robert SONVEAUX